



Bulletin d'inscription Partenaire

XXII^{ème} voyage
Jeudi 26 mars 2015

La participation partenaire peut s'envisager en nature ou en numéraire

1 Partenariat Classique 2 500 €

2 Partenariat Car 3 000 €

3 Partenariat VIP à partir de 3 500 €

La participation financière est à régler par chèque libellé à l'ordre de : Le Club des Clubs Immobiliers, voyage à Montpellier

Ma société souhaite être partenaire du XXII^{ème} voyage du Club des Clubs Immobiliers.

Je choisis l'offre partenaire :

pour un montant de Euros.

Incluant la participation de 1 personne avec transport en avion depuis Paris pour le partenariat Classique et de 2 personnes pour le partenariat Car ou VIP

Place 1

Nom

Prénom

Société ou Organisme :

E-mail (obligatoire)

Tél :

Fonction :

Adresse :

.....

Place 2 (option partenariat Car ou VIP)

Nom

Prénom

Société ou Organisme :

E-mail (obligatoire)

Tél :

Fonction :

Adresse :

.....

Le présent bulletin est à compléter et retourner au plus tard le 5 mars 2015 accompagné de votre règlement à :

Le Club des Clubs Immobiliers c/o DAUCHEZ - Jérôme DAUCHEZ

EUROPARIS - 26 rue d'Oradour sur Glane - CS 71502 - 75725 PARIS Cedex 15

Email : jdauchez@dauchez.fr

Conformément à l'usage du club, seules les inscriptions accompagnées du règlement seront prises en compte.

Un reçu de paiement me sera transmis. Le Club des Clubs Immobiliers étant une association, il n'est pas assujéti à la TVA. Ce chèque, une fois encaissé, ne sera pas remboursé. Si je suis empêché(e), je pourrai faire bénéficier de ma place à toute autre personne de mon choix. « J'ai bien noté que ce voyage était organisé à titre bénévole et amical par les associations d'anciens élèves, que chaque participant participait au voyage à ses risques et périls, et que je ne pourrai donc pas tenir pour responsable l'Association « Le Club des Clubs Immobiliers

» de tout incident ou accident qui pourrait m'arriver durant ce voyage. »

En application de l'article 37 de la loi du 6 janvier 1978, les informations ci-dessus sont indispensables au traitement de votre réservation et sont communiquées aux destinataires la traitant. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès du Club des Clubs immobiliers. Vos nom et adresse ne seront pas cédés

Fait à

le

signature et cachet de l'entreprise